

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr.

ARTICLE 1 : Application des conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement, à l'exception des offres et tarifs spéciaux qui en portent mention. Ces conditions générales de ventes sont à disposition du client, sur notre site internet, par voie d'affichage dans l'établissement et sur simple demande (courrier postal ou email), pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : Réservation hors offres et tarifs spéciaux

L'établissement ne demande pas de prépaiement. L'établissement se réserve le droit de bloquer une certaine somme sur la carte bancaire du client avant son arrivée. Le client doit confirmer sa réservation en communiquant ses coordonnées complètes de carte bancaire (Visa, Eurocard ou Mastercard). Soit, nous envoyer un chèque correspondant à la totalité du séjour (encaissé selon le délai d'annulation ou de modification stipulé lors de sa réservation). Soit, effectuer un virement bancaire correspondant à la totalité du séjour (nous vous communiquerons nos coordonnées bancaires sur demande). A défaut, l'établissement ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la disponibilité des chambres.

ARTICLE 3 : Organisation de la réservation

— Chambres : Les chambres seront mises à disposition du client à partir de 17h et doivent être libérées le jour du départ, avant 11h. Tout dépassement de ce délai entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire.
— Petit-déjeuner : le client doit réserver ou annuler le nombre de petits-déjeuners au plus tard la veille avant 20h.

ARTICLE 4 : Modification des prestations

Toute demande de modification des prestations par rapport à la réservation faite ou annulation, doit être adressée par écrit à l'établissement (courrier postal ou email) par le client.

ARTICLE 5 : Annulation, modification et non-présentation en Basse et Moyenne saison (hors ponts et vendredi samedi)

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 7 jours francs avant la date d'arrivée, l'établissement ne prélève pas de frais. Au-delà,

en cas d'annulation, de modification ou de non-présentation, l'établissement prélève le montant total de la réservation.

ARTICLE 6 : Annulation, modification et non-présentation en haute saison (ponts et vendredi-samedi)

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 15 jours francs avant la date d'arrivée, l'établissement ne prélève pas de frais. Au-delà, en cas d'annulation, de modification ou de non-présentation, l'établissement prélève le montant total de la réservation.

ARTICLE 7 : Délogement

En cas d'impossibilité de l'établissement d'héberger le client ayant réservé selon les conditions générales de vente, l'établissement se réserve la possibilité de faire héberger le client dans un autre établissement.

ARTICLE 8 : Prix

Les tarifs sont exprimés en euro, taxe sur la valeur ajoutée incluse. Les tarifs applicables pour la vente en ligne sont ceux publiés sur notre site internet au moment de la réalisation de la réservation soumise à disponibilité. Les prix applicables pour la vente "en direct", par téléphone, par échange d'email ou par courrier postal sont ceux stipulés dans la confirmation de réservation transmise par l'établissement.

ARTICLE 9 : taxe de séjour

La taxe de séjour, en supplément au prix de la réservation, est en vigueur dans la commune. Elle est payable sur place. Montant 2024 : 1.65€ par personne et par nuitée.

ARTICLE 10 : Modalités de règlement

Les factures de séjour sont payables à la réception le jour du départ. Sauf dispositions contraires, aucun délai de paiement n'est accordé. Le règlement des prestations annexes (boissons, téléphone, petit-déjeuner, etc.) réclamé au client, sera effectué avant le départ. Tout retard de règlement par une entreprise donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sans mise en demeure préalable. Une indemnité légale forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera applicable.

ARTICLE 11 : Assurance – détérioration – casse – vol

Le client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Un coffre-fort individuel est à sa disposition en chambre. Le client devra informer l'établissement de toute dégradation dont il serait à l'origine. Il est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état et ceci sans délai. Toutes les chambres de l'hôtel sont non-fumeur. Dans le cas où le client ou ses invités aurait tout de même fumé en

chambre ou à la fenêtre de celle-ci, des frais de remise en état de 269 € seront appliqués sur la facture du client. En cas de perte ou détérioration du trousseau de clefs des chambres, une indemnité de 50 euros sera demandée au client.

ARTICLE 12 : Recommandations

Le client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boissons, ni denrées alimentaires sans autorisation préalable de l'établissement. Le client s'engage à respecter et faire respecter, par ses invités, l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement (notamment l'interdiction de fumer). Le client veillera à ce que lui-même et ses invités ne perturbent pas l'exploitation de l'établissement ni ne portent atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi qu'aux personnes qui s'y trouvent.

ARTICLE 13 : Force majeure

L'établissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution, s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement, grève, manifestation, catastrophe naturelle, etc.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Adresse :

La Maison Douce

25 rue Mérindot 17410 Saint Martin de Ré France

contact@lamaisondouce.com

RCS La Rochelle 431 224 690

Capital social : 7800.00€

Adresse légale :

25 rue Mérindot 17410 Saint Martin de Ré

RCS La Rochelle 431 217 942